



Commentaire CFTC sur données Année 2010

Au vu des résultats communiqués par l'UCANSS pour l'année 2010, la CFTC constate qu'une fois de plus les salariés de l'Institution ont subi de plein fouet les restrictions budgétaires imposées au travers des COG imposées par la tutelle.

DONNEES RELATIVES A LA SITUATION DES EFFECTIFS

Le volume d'effectif global exprimé en personnes physiques, quel que soit l'horaire de travail, qu'il soit personnel convention collective CDI et CDD, hors mesures pour l'emploi et hors personnels des ARS diminue de : **-1,7%**

La baisse des effectifs répond aux contraintes budgétaires et résulte des nouvelles organisations mises en place (ARS, fusion, mutualisation)

Nous constatons que les branches Maladie et Retraite sont largement concernées. Concernant la Branche recouvrement le chiffre est à relativiser, dans la mesure où la branche a eu recours à un nombre important de CDD durant la période retenue. La CFTC a, à maintes reprises, dénoncé l'inadéquation entre charges et ressources et elle a mis en garde les caisses nationales sur le danger de cette politique et les risques d'impacts sur la santé du personnel.

REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE agents équivalent temps plein

Nous constatons une baisse des effectifs de niveau 2 et 3 en faveur de niveaux 4 et 5A et nous nous en félicitons. Les caisses nationales ont entendu nos demandes au cours des différentes INC à savoir l'augmentation du GVT au travers de mesures de promotion.

DONNEES RELATIVES AUX REMUNERATIONS

SALAIRE ANNUEL BRUT MOYEN pour 2010 : + 0.8%

Toutefois, la CFTC regrette une inégalité de progression et un tassement des rémunérations entre les catégories.

DONNEES RELATIVES A L'EVOLUTION RMPP

Éléments constitutifs de la RMPP 2010 soit **2,27% (0.52 + 1.75)**

Report 2009 sur 2010 0,52%

Mesures salariales générales et catégorielles : 0.0%

Mesures salariales individuelles (GVT) : 0.52% soit Parcours professionnel : 0.23%

Points de compétence : 0.17 % Points d'expérience : 0.12%

Effet en masse des mesures sur 2010 : 1,75%

Mesures salariales générales : 0.57%
Mesures salariales catégorielles : 0.00%
Mesures salariales individuelles (GVT) : 1.18% soit : Parcours professionnel : 0.44%
Points de compétence : 0.58% Points d'expérience : 0.16%

GVT 2010

Calcul en année pleine par branche

	Parcours	Compétence	Expérience	total
MALADIE	0.53%	0.72%	0.26%	1.51%
FAMILLE	0.83%	0.77%	0.34%	1.94%
RECOUVREMENT	0.92%	0.77%	0.30%	1.99%
RETRAITE	0.69%	0.82%	0.31%	1.82%
AUTRES (*)	0.65%	0.79%	0.34%	1.78%
ENSEMBLE	0.64%	0.74%	0.28%	1.67%

(*): Ucanss, Uioss, Crfp, En3s

ANALYSE CFTC

Pour la CFTC, ces résultats confirment les craintes dénoncées au cours des négociations à savoir la difficulté d'accéder à un taux de GVT à hauteur de 2 % comme préconisé dans l'accord sur les salaires 2010. Si en moyenne, ce chiffre est atteint, il n'en demeure pas moins que certaines branches sont en retrait par rapport à d'autres. Nous notons que la Branche maladie est largement en retard sur tous les paramètres (parcours, compétence, expérience).

Nous regrettons qu'une fois de plus les politiques de rémunération menées par les caisses nationales ne soient pas plus valorisantes et audacieuses. Le personnel s'est déjà largement exprimé sur la non reconnaissance des compétences (observatoires, BSI ...).

La CFTC dénonce depuis plusieurs années les conséquences très négatives du protocole 2004 (qu'à signé la CFDT) sur les rémunérations. L'année 2011 en a encore fait la démonstration au travers de l'incapacité à garantir un équilibre entre mesures individuelles et mesures générales, le fameux 1/3 de mesures générales et 2/3 de mesures individuelles. Cette année les pouvoirs publics avaient décidé de donner 0 sur la partie 1/3 donc si l'on appliquait la fameuse formule CFDT 2/3 de 0 pour les mesures individuelles.

Et que penser de ce signataire qui s'arroge le droit d'avoir sauver la négociation alors qu'il avait presque approuvé la suppression de la prime de vacance, s'est refusé à soutenir l'effort des grévistes pour leur combat à garantir le pouvoir d'achat et est entré à reculons dans la négociation 2011.

Loin d'être très satisfaite d'un accord imparfait, si la CFTC a signé l'accord salarial 2011 c'est pour permettre aux salariés de l'institution de ne pas avoir une année blanche et de pouvoir bénéficier d'une mesure juste, du même montant et pour quasiment tous.

Nous souhaitons que l'année 2012 ouvre de meilleures opportunités et qu'une véritable négociation puisse s'ouvrir.